



Nu-Image Herbicide
Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

1. Identification

Nom du produit : Nu-Image Herbicide

Numéro d'enregistrement PCP : 30420

Reportez-vous à l'étiquette du produit approuvé pour la manipulation et l'utilisation des instructions.

Type de produit : Herbicide

Fournisseur : Nufarm Agriculture Inc.
Suite 350, 2618 Hopewell Place NE
Calgary, Alberta, T1Y 7J7, Canada
1-800-868-5444

Numéros de téléphone : Numéro de réponse d'urgence 24 heures, Chemtrec, 1-800-424-9300.
Pour les urgences médicales, ProPharma Group, 1-877-325-1840.
Pour l'information sur les produits et l'utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

2. Identification des risques

Classé selon la version 5 du SGH de l'ONU.

Dangers physiques :

Aucun

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë (Oral)	Catégorie 5
Toxicité aiguë (Dermique)	Catégorie 5
Toxicité aiguë (Inhalation)	Catégorie 5
Irritation des yeux	Catégorie 2B
Irritation de la peau	Catégorie 3

Dangers environnementaux :

Dangereux pour l'environnement aquatique, aigu Catégorie 3

Mot Signal :

AVERTISSEMENT

Déclarations de danger :

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif au contact de la peau. Peut être nocif en cas d'inhalation. Provoque une irritation des yeux. Provoque une légère irritation de la peau. Nocif pour la vie aquatique.

Nu-Image Herbicide
Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

Conseils de prudence :

Provoque une irritation des yeux. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement.

Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact avec la peau ou d'inhalation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Après utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

3. Composition / Information sur les ingrédients

Composants dangereux	N ° CAS	% pondéraux
Imazethapyr	81335-77-5	21.2-22.5
Synonymes chimiques : (±)-2-[4,5-dihydro-4-méthyl-4-(1-méthylethyl)-5-oxo-1H-imidazol-2-yl] -5-éthyl-3-pyridinecarboxylic acide		
L'hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	5.1-5.5

D'autres ingrédients sont considérés comme non dangereux.

Contenu exprimé sur l'étiquette du produit

Imazethapyr ... 240 g/L

4. Premiers secours

En cas d'ingestion, appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'être informé par un centre antipoison ou un médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne faites rien par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de peau ou d'habillement, enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Si les yeux sont ouverts, rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Nu-Image Herbicide
Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis faites une respiration artificielle, de préférence par bouche à bouche, si possible. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires.

Prenez le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire avec vous, lors de la recherche d'un contact médical.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction : Brouillard d'eau, mousse d'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent les incendies de produits chimiques. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

Point d'éclair :>100 C

Conditions d'inflammabilité :.... Aucun

Produits de décomposition dangereux : Une sollicitation thermique prolongée peut entraîner l'émission de produits de dégradation. Produits de décomposition thermique possibles: monoxyde de carbone, dioxyde d'azote, oxyde d'azote, hydrocarbures. Si le produit est chauffé au-dessus de la température de décomposition, des vapeurs toxiques peuvent être libérées.

National Fire Protection Association (NFPA) Note de danger :

Évaluation pour ce produit : Santé : 1 Inflammabilité : 0 Réactivité : 0

Échelle des dangers : 0 = Minimum 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Utilisez l'équipement de sécurité et les procédures appropriées à la taille du déversement. Gardez les personnes inutiles loin. Éviter le ruissellement dans les eaux naturelles et les égouts. Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, la sciure de bois, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affectés dans un conteneur fermé et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyer la zone contaminée, comme les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. Les grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

7. Manutention et entreposage

Manutention : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et

Nu-Image Herbicide

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Après utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Entreposage : Conserver le récipient bien fermé à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Ne pas stocker en dessous de 0C ou au-dessus de 40C. Si le produit est exposé à des températures inférieures à 0 ° C pendant le transport ou le stockage, assurez-vous que le produit a complètement décongelé et agitez vigoureusement le récipient. Bien agiter avant d'utiliser.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Contrôles d'ingénierie : Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Équipement de protection individuelle : Lunettes ou écran facial, chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes, chaussures et gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer.

Lignes directrices pour l'exposition :

Composante	TWA*	STEL**	Référence / Note
Imazethapyr	20 ppm	NE	ACGIH
L'hydroxyde d'ammonium	N/E	NE	Aucun trouvé

* Moyenne pondérée dans le temps, 8 heures, sauf indication contraire.

** Limite d'exposition à court terme

NE = Non établi

Reportez-vous à l'étiquette du produit approuvé pour obtenir des conseils supplémentaires sur le contrôle de l'exposition

9. Propriétés physiques et chimiques

REMARQUE : Les données physiques sont des valeurs typiques, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur typique ne doit pas être interprétée comme une analyse garantie ou comme une spécification. Si aucune valeur n'est déterminée pour la formulation, la valeur indiquée est la valeur la plus pertinente de l'ingrédient (s) prédominant (s).

Apparence (état physique, couleur, etc.)..... liquide vert
Odeur..... de moisi
Seuil d'odeur..... pas disponible
pH.....6.6
Point de fusion / point de congélation..... pas disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition..... pas disponible
Point d'éclair.....>100C
Taux d'évaporation..... pas disponible

Nu-Image Herbicide

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

Inflammabilité (solides, gaz).....non applicable
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité.. pas disponible
Pression de vapeur <1 x 10⁻⁷ mm Hg @ 60C (imazethapyr)
Densité de vapeur..... pas disponible
Densité relative..... 1.114 @ 20C
Le produit de la solubilité..... 1.4 g/L dans l'eau @ 25C (imazethapyr)
Coefficient de partage :..... logP = 1.49 @ pH 7, 25C (imazethapyr)
La température d'auto-inflammation..... pas disponible
La température de décomposition..... pas disponible
Viscosité (kinematic)..... 4.244 cSt @ 20C

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : non réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses : une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter : Sources d'allumage, chaleur, étincelles ou flammes. Agents oxydants et agents réducteurs. Éviter tout contact avec de l'acier doux et du laiton - corrosif.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants et réducteurs; acier non doublé (sauf acier inoxydable).

Produits de décomposition dangereux : Une charge thermique prolongée peut entraîner l'émission de produits de dégradation. Produits de décomposition thermique possibles : monoxyde de carbone, dioxyde d'azote, oxyde d'azote, hydrocarbures. Si le produit est chauffé au-dessus de la température de décomposition, des vapeurs toxiques peuvent être libérées.

11. Informations toxicologiques

Voies d'exposition probables : Inhalation, ingestion, contact avec la peau et les yeux.

Contact avec les yeux : provoque une irritation des yeux.

Contact avec la peau : Provoque une irritation de la peau. Peut être nocif en contact avec la peau.

Ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Aucun effet négatif significatif sur la santé n'est attendu si seulement de petites quantités sont avalées.

Inhalation : Peut être nocif si inhalé.

Conditions médicales aggravées par l'exposition : l'exposition cutanée peut aggraver les conditions cutanées préexistantes. L'inhalation de brouillard peut aggraver les conditions respiratoires préexistantes.

Données toxicologiques :

DL₅₀ aiguë par voie orale (mg / kg)..... >5000 (Rat)

DL₅₀ dermique aiguë (mg / kg)..... >5000 (Rat)

Inhalation aiguë CL₅₀ (mg / l)..... >5.06 (Rat, exposition de 4 heures)

Nu-Image Herbicide
Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

Corrosion / irritation de la peau..... Considéré comme légèrement irritant pour la peau (Lapin)
Domage ou irritation des yeux graves Considérée comme légèrement irritante pour les yeux (Lapin)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée..... Non considéré comme sensibilisant cutané (Cochon d'inde)
Mutagénicité des cellules germinales L'imazéthapyr ne montre aucune preuve de génotoxicité.
Cancérogénicité L'imazéthapyr ne montre aucune preuve de cancérogénicité.
Toxicité pour la reproduction L'imazéthapyr n'a pas démontré d'effets indésirables liés au traitement dans une étude de reproduction sur 2 générations de rats.

12. Informations écologiques

Écotoxicité :

Les données sont pour l'imazethapyr technique et une formulation similaire comme indiqué, à partir de sources publiées.

Invertébré aquatique : CL₅₀ après 48 heure (mg a.e./L)... >1000 (*Daphnia*) (imazethapyr)
..... >22.4 (*Daphnia*) (formulation
similaire formulation similaire)

Poisson : CL₅₀ après 96 heures (mg a.e./L)..... 420 (Truite are-en-ciel), 340 (Crapet arlequin)
240 (poisson-chat de la Manche), > 112 (Minnow tête-de-mouton) (imazethapyr)

Algues : CE₅₀ (mg a.e./L) après 96 heures..... 71 (*Selenastrum*) (imazethapyr)
>22.4 (*Selenastrum*), >22.9 (*Navicula*), >23.1
(*Skeletonema*), >4.8 (*Anabaena*) (formulation similaire)

Oiseaux : DL₅₀ orale (mg/kg)..... >2150 (colin de Virginie, Le canard colvert);
CL₅₀ diététique de 8 jours > 5000 (colin de Virginie, canard colvert) (imazethapyr)

Abeilles : DL₅₀.....>100 µg/abeille (48 h contact), >24.6 µg/abeille (48 h orale) (imazethapyr)

Persistance et dégradabilité : Le mazethapyr n'est pas sensible à la biotransformation et persiste dans le sol et l'eau dans des conditions aérobies et anaérobies. DT50 signalés dans le sol vont de 19 à 309 jours.

Mobilité dans le sol : Le potentiel de lixiviation est important dans les sols à faible teneur en matière organique et à texture grossière. Plusieurs études de dissipation au champ n'ont montré aucune détection d'imazethapyr au-delà de 15 cm de profondeur.

Potentiel de bioaccumulation : Négligeable.

13. Considérations relatives à l'élimination

Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés et indésirables, contactez le

Nu-Image Herbicide
Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Ne réutilisez pas le récipient dans un but quelconque. Le cas échéant, renvoyer le contenant conformément au programme de retour. Si un récipient recyclable, jetez-le sur un site de collecte de conteneurs. Contactez un distributeur local, un concessionnaire ou une municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de prendre le récipient sur le site de collecte, rincer trois fois ou sous pression le contenant vide en ajoutant des rinçages au réservoir de pulvérisation et rendre le récipient inapproprié pour une utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte de conteneurs dans votre région, jetez le conteneur conformément aux exigences provinciales.

14. Informations relatives au transport

Description canadienne du TMD (route et rail) : Non réglementé pour le transport routier / ferroviaire.

États-Unis :

Description de DOT :

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

15. Informations réglementaires

Numéro d'enregistrement de *la Loi sur les produits antiparasitaires* :30420

Calendrier de l'OPAC : 2

Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la *Loi* sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi* sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Nu-Image Herbicide
Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

(none)

SIMDUT exempté.

16. Autres informations

La présente fiche de données de sécurité (SDS) est conçue pour se conformer au Système mondial de classification harmonisée (SGH) et au *Règlement sur les produits dangereux*.

Ce SDS fournit des informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement pour les employeurs, les employés, les intervenants d'urgence et d'autres qui traitent de grandes quantités du produit dans des activités généralement autres que l'utilisation du produit. L'étiquetage du produit fournit cette information spécifiquement pour l'utilisation du produit comme prévu.

La société et les informations publiées sont utilisées dans le développement de cette SDS. Les informations contenues dans ce document sont présentées de bonne foi et ont été jugées précises à la date de publication. Cependant, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée.

Révisions du dernier problème : Ajout de l'information d'orientation de l'ARLA à la section 15.

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17